Bulletin communal

Le Moutaret infos N°3

Le Moutaret

http://lemoutaret.fr

Janvier / Juin 2016

Mairie ouverte au public le Lundi de 17h00 à 20h00
autres jours sur rendez-vous

Téléphone : 04 76 45 08 75
Courriel : mairielemoutaret@yahoo.fr

Edito du Maire

A l'aube de cette nouvelle année 2016, je vous souhaite, à toutes et à tous, ainsi qu'à vos proches, une très bonne et heureuse année et pleine réussite dans vos projets tant personnels que professionnels.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants et une vie harmonieuse sur notre commune.

J'ai une pensée pour toutes les personnes de la commune qui nous ont quitté cette année.

Comme il est de tradition, je vais vous faire une synthèse des travaux réalisés et des projets que nous avons à plus ou moins long terme.

Tout d'abord, je vous rappelle le contexte dans lequel votre commune évolue. Depuis 2010, l'État a engagé un train de mesures visant à la réduction des déficits publics et à la mise en place d'une réforme territoriale et cela va modifier profondément et durablement le paysage administratif tel que nous le connaissons ;

- Au niveau financier et fiscal : Réforme de la taxe professionnelle, gel et diminution des dotations de l'état, institution du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales), refonte des indicateurs de potentiel fiscal et d'effort fiscal avec impacts sur les dotations de péréquation, réduction des concours financiers d'État -11 Mds€ sur 3 ans.

- Au niveau organisationnel : Mise en œuvre des SDCI (schéma départemental de coopération intercommunal), mise en œuvre des schémas de mutualisation, incitation à la création de communes nouvelles, transferts de compétences obligatoires :

GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) ; Aires d'accueil des gens de voyage ; Eau et assainissement ; Tourisme ; Nouvelles compétences aux régions regroupées, nouvelles compétences pour les communautés de commune et métropoles.

Cela se traduit, en clair, pour la commune, par une baisse des ressources et une perte de compétences. Quoi qu'il en soit, et malgré ce contexte difficile, il faut continuer à progresser et notre commune poursuit la concrétisation de ses projets.

A été réalisé :

La pose de plaques de rues, la réparation du travail à ferrer, les travaux de sécurisation de la ressource en eau grâce à la restructuration de la station de pompage sont désormais achevés - à ce jour, il reste à finaliser la liaison téléphonique pour permettre la télégestion.

Les travaux engagés au niveau de la salle de réunion, accès PMR de la mairie, de la salle socioculturelle, du plateau sportif sont bien avancés et seront terminés avant la fin du 1er semestre.

Compte tenu des nouvelles contraintes budgétaires, nous allons effectuer une pause financière mais continuer à préparer l'avenir par l'étude de projets structurants et notamment la rénovation de notre parc locatif :

- Logements la cure
- Grange Mollard
- Travaux coordonnés secteur Les Masures

Abonnez-vous au bulletin municipal en version papier

Pour des raisons environnementales, la diffusion du bulletin municipal est assurée par internet sous forme de fichier .pdf

Vous pouvez le retrouver sur le site de la Mairie http://lemoutaret.fr

Une version papier peut toutefois vous être distribuée sous réserve de déclarer un abonnement en Mairie.

En 2016, nous allons engager une modification du Plan Local d'Urbanisme, la 1ere, afin de modifier une zone Au " Les Masures " en zone Ua et permettre à court terme l'urbanisation d'une parcelle, en supprimant la nécessite règlementaire d'un aménagement d'ensemble.

Il s'agit également de toiletter le règlement, en précisant certaines dispositions, notamment concernant les places de stationnement et les couleurs des menuiseries. Une enquête publique se tiendra courant mars 2016.

J'en profite pour rappeler que tous travaux envisagés dans la commune doivent faire l'objet d'une demande préalable. Il ne s'agit en aucun cas d'imposer des contraintes administratives supplémentaires mais de vérifier que ces travaux sont bien conformes au règlement existant. Un des objectifs du règlement du PLU est de permettre à notre village de garder une identité architecturale.

Au niveau du secteur de Freydon, ERDF va enfouir la ligne à haute tension 20 kVa. Nous allons en profiter pour déplacer le transformateur et mieux l'intégrer dans le paysage, en y ajoutant un abribus, l'ancien transformateur sera démoli.

Enfin, nous n'oublions pas l'entretien de nos chemins ruraux, et nous avons fait une demande auprès de la communauté de commune pour bénéficier de chantiers d'insertions pour l'ouverture et l'entretien de chemins oubliés.

J'adresse mes remerciements :

- à notre secrétaire de mairie qui a du s'impliquer dans de nouvelles tâches et notamment sur le dossier de la dématérialisation ;

- aux élus qui se sont impliqués dans beaucoup de dossier et mis à contribution sur le terrain, bénévolement, pour faire la circulation, débroussailler, fleurir, faire le suivi de l'eau, relever les compteurs, entretenir les réseaux ...

- à tous ceux qui de près ou de loin ont mis leurs compétences et leur générosité au service de la commune.

Je vous remercie de votre attention.

Alain Guilluy

Extrait de la cérémonie des Vœux du Maire
du 17/01/2016

Sommaire

Edito du Maire p 2
Informations Mairie p 4
Etat civil, Urbanisme, Délibérations du Conseil municipal
Recensement, Commission communale des impôts directs p 5
Plan local d'urbanisme p 6
Elections régionales, Relevés des compteurs, Ramassage OM p 7
L'espace Belledonne, Zoom travaux p 8
Autres travaux municipaux p 9
Vie communale et associative
32e Journées européennes du patrimoine
Commémoration du 11/11 et repas des anciens p 10
Vivre au Moutaret
Voeux du Maire, Accueil de bienvenue, Galettes des rois,
Colis des anciens
Autrefois Pour Tous
Dépôt d'archives p 11
Le devoir de mémoire
Informations administratives p 12

Informations Mairie

Etat Civil

Naissances	Mariages	Décès
CAMUS Zian (23/07/2015)		BRUN Olivier (10/08/2015) de St Maximin
		COUTURIER Félicie née ROCHAS (05/08/2015)
		TISSOT Alice née BOURNE (03/10/2015)
		DUPELOUX-DESGRANGES Raymonde née LAMBERT (22/12/2015)

Urbanisme

Désignation et nombre	Demandeur	Nature	Lieu	Décision
Permis de construire : 1	PROCACCI Thomas (24/08/2015)	Création de logement Modification façades	Freydon	En instruction
Permis de démolir : 2	BESSE Gustave (27/04/2015)	Dépose d'une toiture. Création d'une terrasse	Le Village	Accordé
	PEPIN Bernadette (23/07/2015)	Démolition appentis bois	Le Village	Accordé
Déclaration préalable : 5	HARIVEL Karine (29/06/2015)	Construction abri ouvert pour four à pain	Le Village	Accordé
	BAUMANN Eric (13/07/2015)	Remplacement des volets	Le Village	Accordé
	REYNOUD Lucien (03/08/2015)	Construction abri bois	Freydon	Accordé
	PROVOST Didier (31/08/2015)	Ravalement façades	Le Village	Accordé
	DEMEUSE Thierry (26/10/2015)	Construction abri voiture	Le Village	En instruction
Certificat Urbanisme : 4	CEMAP (29/06/2015) / Avril	Opérationnel	Le Village	
	Etude FERRIEUX (10/08/2015) / VAIR	Information	Freydon	
	Etude MAGNIN (10/09/2015) / HEIGEAS-LENA	Information	Le Village	
	Etude QUENARD (23/11/2015) / VIOLA	Information	L'Oursière	

Délibérations du Conseil municipal

Elles sont apposées en façade de la mairie dans le tableau d'affichage prévu à cet effet. Elles sont ainsi consultables par tous dès les premiers jours suivants la tenue du Conseil permettant ainsi à chacun d'être informé sur les décisions, motions ou orientations de vos élus.

Derniers Conseils municipaux tenus les : 31/08 - 14/09 - 26/10 - 14/12

Les délibérations de l'année sont également consultables sur le site de la commune www.lemoutaret.fr rubrique *Mairie*.

Flash info : Un défibrillateur sera prochainement installé en façade de la mairie.

Madame, Monsieur,

Cette année, vous allez être recensé(e).
Le recensement se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016.

Vous pourrez répondre par internet ou en utilisant des questionnaires papier.

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies…

Le recensement permet aussi de connaître les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés pour aller travailler, conditions de logement…

Au niveau local, le recensement sert notamment pour ajuster l'action publique aux besoins des populations :
- décider des équipements collectifs nécessaires (écoles, maisons de retraite, etc.),
- préparer les programmes de rénovation des quartiers,
- déterminer les moyens de transports à développer…

Il aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public. Il permet ainsi de mieux répondre aux besoins de la population.

C'est pourquoi votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique.

Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les documents nécessaires pour vous faire recenser, en ligne ou sur papier. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil.

Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site **www.le-recensement-et-moi.fr**

Votre agent recenseur et votre mairie sont également à votre écoute.

L'agent recenseur recruté par la Commune est Madame Pascale GUILLUY

Commission communale des impôts directs (CIDD)

La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), la taxe d'habitation (TH) et la cotisation foncière des entreprises (CFE) figurent parmi les impôts directs locaux constituant des recettes pour les budgets des collectivités locales (communes, départements et régions notamment).
Le mode de détermination des bases d'imposition est particulier pour chacune de ces taxes. Cependant dans tous les cas (hors TFPNB), il fait intervenir la valeur locative cadastrale du local, calculée notamment à partir de sa consistance réelle conformément aux dispositions prévues aux articles 324 L à 324 X de l'annexe III du Code Général des Impôts (CGI).

En matière de fiscalité directe locale, la commission signale au représentant de l'Administration tous les changements affectant les propriétés bâties et non bâties portés à sa connaissance ; participe à la détermination des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties (article 1510 du CGI) ; dresse, avec le représentant de l'administration fiscale, la liste des locaux de référence (pour les locaux d'habitation et les locaux à usage professionnel) et des locaux types (pour les locaux commerciaux et bien divers) retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables à la taxe foncière sur les propriétés bâties, à la taxe d'habitation ou à la CFE, et établit les tarifs d'évaluation correspondants (articles 1503 et 1504 du CGI) ; formule un avis sur l'évaluation et la mise à jour annuelle des propriétés bâties (article 1505 du CGI) et non bâties nouvelles ou touchées par un changement d'affectation ou de consistance.

Parallèlement, la CCID informe l'administration de tous les changements qu'elle a pu constater et qui n'ont pas été portés à la connaissance du service ; donne des avis sur les réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R 198-3 du Livre des Procédures Fiscales). Cette Commission s'est tenue en Mairie en présence du représentant de l'Etat le 07/12/2015.

Plan local d'urbanisme - modification n°1 à venir

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Le Moutaret a été approuvé le 23 mai 2011. Depuis cette date, le document n'a fait l'objet d'aucune procédure d'évolution. **La commune souhaite faire évoluer au cours du premier trimestre 2016 son document d'urbanisme** avec les objectifs suivants :

- Permettre la réalisation, à court terme, d'un projet de construction d'habitation sur le secteur «Les Masures». En cela il s'agit de reclasser, en zone U (urbaine), une zone actuellement classée AU indicée (à urbaniser) », et, par voie de conséquence, de supprimer l'application de la disposition réglementaire qui impose une urbanisation par opération d'aménagement d'ensemble ;
- Intégrer, pour cette nouvelle zone U des « Masures », des dispositions qui relevaient de la zone AU indicée ;
- Mettre à jour des références d'articles du Code de l'Urbanisme ;
- Supprimer des dispositions qui pourraient être juridiquement fragiles ;
- Préciser les règles applicables en matière de stationnement ; adapter quelques dispositions à l'article 11.
- Intégrer la suppression du COS (Coefficient d'Occupation du Sol), en cohérence avec les dispositions de la loi ALUR du 24 mars 2014 (loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) et adapter les dispositions réglementaires en matière d'emprise au sol (mise ne place d'un CES : coefficient d'emprise au sol) afin de garantir, à minima, les densités mises en place dans le cadre de l'élaboration du PLU ;
- En conformité avec l'ordonnance n° 2011-1539 du 16 novembre 2011, remplacer la terminologie «SHON» (Surface Hors Œuvre Nette) par la terminologie surface de plancher.

Le PLU fera l'objet d'évolutions dans les conditions des articles L.123-13, L.123-13-1 et L.123-13-2 du Code de l'Urbanisme. Les modifications envisagées rentrent dans le cadre de l'article L. 123-13-2.

La procédure de modification est conduite par le Maire de la commune, à partir d'un dossier constitué :

- D'une note de présentation faisant état des évolutions envisagées et leurs justifications ;
- Des pièces modifiées du POS : ici, le règlement écrit et graphique.

Après notification du dossier aux personnes publiques associées, cette procédure se résume à l'organisation d'une enquête publique, d'une durée de 30 jours au cours de laquelle la population est invitée à faire part de ses observations et de ses remarques sur le projet qui lui est soumis. L'enquête est organisée par le maire après que ce dernier ait sollicité, auprès du tribunal administratif, la désignation d'un commissaire enquêteur. À l'issue de cette enquête, le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours pour remettre son rapport et ses conclusions motivées – favorables ou non – sur le projet de modification. Après d'éventuelles évolutions issues des avis des personnes publiques associées, des observations du public et du rapport et conclusions du commissaire enquêteur, le dossier est enfin approuvé, par délibération du conseil municipal.

La commune a sollicité l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) pour l'accompagner dans cette procédure de modification.

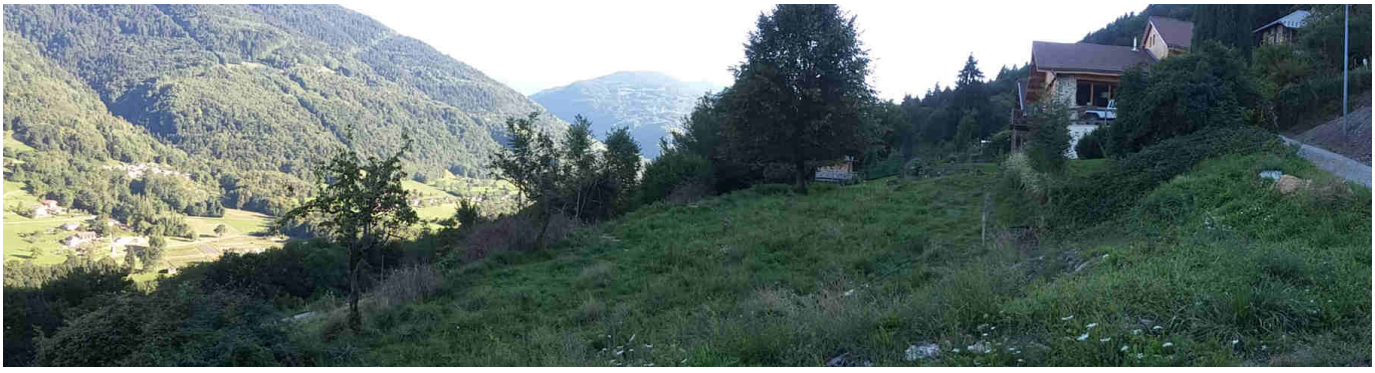

Elections régionales - Le Moutaret (sources : linternaute.com)

RÉSULTAT PREMIER TOUR - 06/12/2015

Tendance	Tête de liste	Voix	%Voix
Front National	M. Christophe BOUDOT	30	25,86%
Union de la Droite	M. Laurent WAUQUIEZ	29	25,00%
Union de la Gauche	M. Jean-Jack QUEYRANNE	21	18,10%
EELV et gauche	M. Jean-Charles KOHLHAAS	14	12,07%
Parti communiste français	Mme Cécile CUKIERMAN	10	8,62%
Debout la France	M. Gerbert RAMBAUD	6	5,17%
Divers	M. Alain FÉDÈLE	3	2,59%
Divers droite	M. Eric LAFOND	2	1,72%
Extrême gauche	Mme Chantal GOMEZ	1	0,86%
Nombre d'inscrits			197
Nombre de votants			118
Taux de participation			59,90%
Votes blancs (en % des votes exprimés)			1,69%
Votes nuls (en % des votes exprimés)			0,00%

RÉSULTAT SECOND TOUR - 13/12/2015

Tendance	Tête de liste	Voix	%Voix
Union de la Gauche	M. Jean-Jack QUEYRANNE	51	42,50%
Union de la Droite	M. Laurent WAUQUIEZ	45	37,50%
Front National	M. Christophe BOUDOT	24	20,00%
Nombre d'inscrits			197
Nombre de votants			126
Taux de participation			63,96%
Votes blancs (en % des votes exprimés)			3,17%
Votes nuls (en % des votes exprimés)			1,59%

Relevés des compteurs eau et électricité

Les relevés d'index des consommations individuelles d'eau ont été réalisés début Janvier 2016.
Les élus en charge de ces relevés sont pour le Bourg-Bas (en aval de la RD9) : Marc Grambin ; pour le Bourg-Haut (en amont de la RD 9) : Julien Rambla et Nicolas Dettoma ; pour les hameaux (Les Mazures, Freydon et L'Oursière) : Roger Montmayeur.

Les prochains relevés d'index des consommations d'électricité s'effectueront en février, mai et octobre 2016. Les élus en charge de ces relevés sont les mêmes que pour les relevés d'index de consommation d'eau et selon la même répartition de secteurs.

Ramassage des ordures ménagères et tri sélectif

Un règlement de collecte des déchets ménagers définissant les conditions et les modalités de collecte pour les particuliers et professionnels bénéficiant du service de collecte des ordures ménagers assuré par le SIBRECSA, a été validé par le comité syndical. Quelques points de ce règlement :

- Les déchets doivent être mis en sac et déposés dans un bac qui est placé en bordure de voirie la veille au soir du jour de collecte (soit dans la nuit du dimanche au lundi).
- Le bac doit être facilement accessible sans entraver la circulation puis rentré une fois le ramassage effectué.
- Tout déchet posé à côté d'un bac n'est pas collecté, exemple : encombrants, gros cartons,...
- Les poubelles contenant des gravats, des végétaux des appareils électriques ou tout autre déchet interdit dans les ordures ménagères ne sont pas collectées.
- Les déchets recyclables doivent être déposés dans les conteneurs de collecte sélective des points d'apport volontaires : les emballages en verre, en métal ou en carton, les bouteilles en plastique, les briques alimentaires et tous les papiers.

En cas de non-conformité, un adhésif sera apposé sur la poubelle non collectée invitant l'usager à contacter le SIBRECSA.

Pour faciliter la collecte des ordures ménagères, le syndicat proposera aux usagers des bacs roulants de différentes contenances à prix coutant.
En cas de besoin, faites-vous connaître rapidement en mairie.

Infractions
Tout dépôt sauvage de déchets, de quelque nature que ce soit, est formellement interdit sous peine de sanctions pénales.
Art R.635.8 du code pénal, contravention de 5ème classe : 1500€ d'amende
Il en est de même pour le brûlage à l'air libre des végétaux ou autres déchets, avec ou sans incinérateur individuel.
Arrêté préfectoral n°2013-322-0020, contravention de 3ème classe : 450€ d'amende

L'Espace Belledonne souhaite informer les habitants de Belledonne

Par le biais d'une lettre nommée "Lettre aux habitants de Belledonne", l'espace Belledonne souhaite informer tous les habitants sur le projet de Parc naturel régional.

Cette lettre a été distribuée dans les boîtes aux lettres cet été.

Cependant, le statut associatif de l'Espace Belledonne ne permettant pas d'effectuer la distribution dans les boîtes aux lettres "stop pub", elle n'a été distribuée que partiellement. Seules, les collectivités ont ce droit au regard de la loi.

L'Espace Belledonne a déposé des exemplaires à la mairie.

La lettre est donc à votre disposition à la mairie si vous ne l'avez pas reçue dans votre boîte aux lettres.

Zoom travaux - Salles communales et aménagements extérieurs

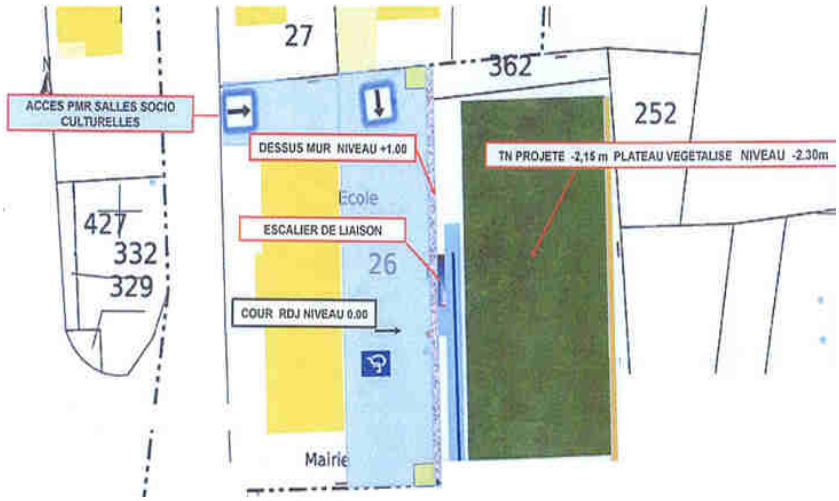

Plusieurs travaux ont été engagés au niveau du bâtiment de la Mairie par suite de décisions prises sur les 2 derniers mandats de réaménager, en les remettant aux normes, les salles municipales, ainsi que de redéfinir l'aire de jeux extérieure au niveau des anciens jardins des instituteurs, de remplacer l'ensemble des volets.

Des sanitaires seront aussi créés tant dans la salle festive intégralement redistribuée et qui disposera d'un limiteur de sons, qu'à l'extérieur du bâtiment.

Quelques semaines de travaux sont encore nécessaires avant leurs réceptions prévues au mois d'Avril. Un nouveau réglement de mise à disposition des salles et d'équipements sera prochainement soumis au Conseil municipal avant remises en service effectives.

En chiffres :

Montant global et prévisionnel des travaux HT	333.270,21 €
Subventions & Dotations	164.610,00 €

Maître d'oeuvre (hors VRD Stationnement PMR) = Bernard Rocipon (Economie de la construction) (73)

Intervenants :

Aménagements extérieurs =	Sarl Bois des Alpes Services (38)
Démolitions & Gros-oeuvre =	Sarl Xhaferos (73)
Menuiseries intérieures & extérieures (1) =	Sarl Xhaferos (73)
Menuiseries intérieures & extérieures (2) =	Sarl Alu Spinace (38)
Cloisons - doublages =	Sarl Xhaferos (73)
Carrelages - faïences =	Eirl Victor de Lima Carrelage (73)
Peinture =	Entreprise Hosgul (73)
Plomberie Sanitaire - VMC =	Entreprise ASCS (73)
Electricité - courants faibles =	SARL ECB (73)
Serrurerie =	SARL ACMS (73)
Toitures extérieures =	Entreprise Reverdy (38)
VRD Stationnement PMR =	Entreprise Blanc (38)

Autres travaux municipaux, encours et projets

ENCOURS

Rénovation de la station de pompage de "Bois Raby" - Reste à engager : Raccordement téléphonique depuis La Chapelle-du-Bard pour télégestion. Date prévisionnelle d'achèvement : 2e trimestre 2016
Salle socio-culturelle et abords, changement des volets, de la salle municipale de réunions de la mairie - Date prévisionnelle d'achèvement : Mars 2016
Accès personnes à mobilité réduite (église et mairie) : Date prévisionnelle d'achèvement : 2e trimestre 2016
Remplacement du bassin de l'église : Date prévisionnelle des travaux reportée 2e trimestre 2016
Chemins ruraux : Ouverture partielle du chemin de la Croix (CR03) depuis le bas de la Voie de la Cure jusqu'à la RD9a (dont raccordements réseaux et barrière). Date prévisionnelle des travaux : 2e trimestre 2016

AUTRES

Freydon : Un chantier d'électrification rurale devrait être engagé sur le secteur en 2016 dont renforcement du réseau avec destruction et remplacement du poste tour. Une demande de subvention est initiée auprès du Conseil Départemental et du SEDI (Syndicat des Energies du Département de l'Isère). Les travaux prévisionnels ERDF d'enfouissement de la ligne 20000 W seraient indépendamment réalisés.

Les Masures : Projets à l'études pour l'enfouissement des réseaux secs et renouvellement du réseau de distribution d'eau jusqu'en limites de propriétés.

Chemins ruraux : Maintien des entretiens et des dégagements de réouvertures. Projet à l'étude de création d'une passerelle sur le ruisseau du Moutaret (Chemin de la Croix dit du Facteur, à l'emplacement de l'ancienne passerelle) qui permettrait de rejoindre La Chapelle-du-Bard via Bois Raby depuis le Bourg.

Points d'Apports Volontaires des ordures ménagères (PAV) : La communauté de commune du Grésivaudan tranchera durant le 1er trimestre 2016 concernant le changement de mode de collecte impliquant la mise en place de point d'apports volontaires.

Vie communale et associative

32ème Journées européennes du patrimoine

Samedi 19 et Dimanche 20 septembre 2015

Belle réussite pour ces journées organisées par la municipalité avec la participation des associations locales et de plusieurs riverains. Le centre bourg était mis à l'honneur dans toute sa traversée par la mise en valeur de ses constructions et de ses petits patrimoines. D'étonnantes découvertes historiques ont ainsi pu être présentées à un public pleinement ravi et satisfait du copieux apéritif offert à base de diots et de la production de pain de la journée. Un excellent exercice de rapprochement et de convivialité.

Commémoration du 11/11/2015 et repas des anciens

LE MOUTARET DL 20/11/2015

"Le Moutaret 1915", une exposition à voir à la mairie

L'exposition Le Moutaret 1915 a précédé cette année encore la cérémonie de commémoration.

Après le dépôt de gerbe et le discours officiel, Monsieur le Maire-adjoint a rappelé les noms des victimes de 1915, année la plus meurtrière pour nos mobilisés. Puis, suivant la lecture faite par Solène Frasson d'un texte témoignage, Marine Frasson et Noémie Dettoma ont déposé au pied du monument 6 roses de couleur rouge et 6 de couleur rose pour marquer respectivement les morts et les blessés de l'année 1915.
Une minute de silence a alors été respectée.

Suite à l'apéritif offert par la municipalité, le traditionnel repas du 11 novembre s'est tenu cette année à la ferme auberge du Bessard pour 33 convives.

Vivre Au Moutaret

Lors de son assemblée générale du 08/01/2016 l'association a procédé au renouvellement de son Conseil d'administration et de son Bureau.

Présidente : Jessica Baliche
Vice-président / Trésorier : Jean-Sébastien Skarka
Secrétaire : Christiane Rosset

Une association au service des Moutarins depuis 1987 qui a pour but d'organiser, d'animer toute activité sociale, culturelle et de loisirs ; au besoin concrétiser toute initiative intéressant la vie des habitants.

Vœux du Maire - Accueil de bienvenue - Galettes des rois - Colis des anciens

Dimanche 17/01/2016 s'est tenue la rencontre annuelle des riverains autour des voeux du Maire, de l'accueil de bienvenue aux nouveaux Moutarins, de remises des colis des anciens ainsi que du partage des galettes des rois. Préalablement à cela, la municipalité avait invité chacun à une visite accompagnée des salles municipales en cours de travaux de réhabilitation. Une rencontre attendue pour de bons moments de partages.

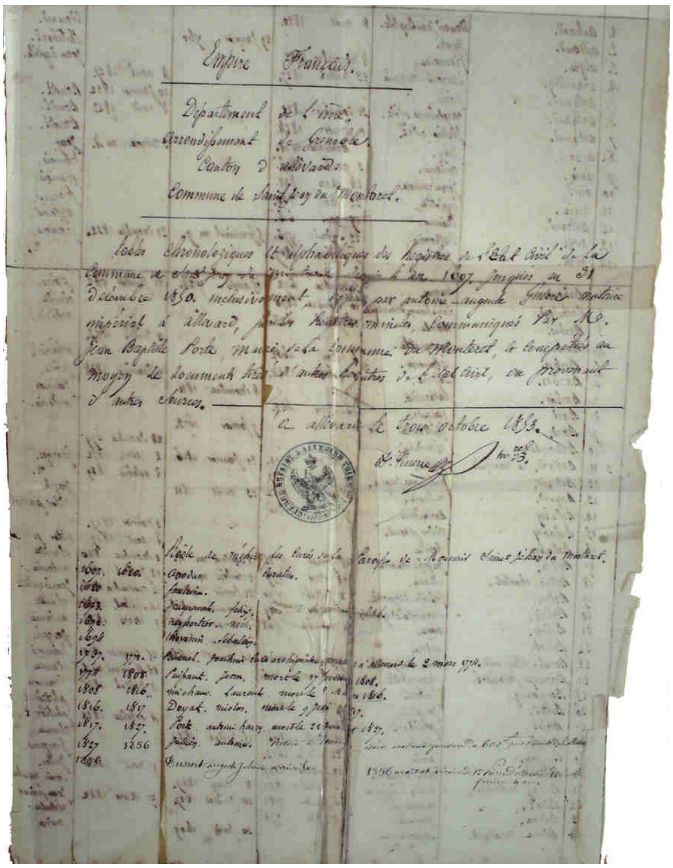
Empire Français.
Département de l'Isère
Arrondissement de Grenoble
Canton d'Allevard.
Commune de Saint Jean du Moutaret.

Parmi les pièces récemment déposées aux archives communales se trouve un étonnant document intitulé : *Tables chronologiques et alphabétiques des registres de l'Etat Civil de la commune de Saint Jean du Moutaret depuis l'an 1607 jusque au 31 Décembre 1850.*

Ce répertoire, dressé par Antoine Auguste Guerre notaire impérial à Allevard, sera commencé sous la Seconde République et restitué à l'administration du Second Empire.

Nous n'avons pu connaître la raison précise de l'établissement d'un tel document, sinon celle d'un besoin de recensement identitaire et particulier de la population puisqu'il apparaît que de telles tables ont été dressées par la même notaire pour d'autres communes du canton d'Allevard.

Cette transcription reprenant les noms et les filiations des Moutarins d'alors, est une importante source de connaissances pour l'histoire de la commune mais aussi de richesses documentaires pour la généalogie des familles puisqu'aucun registre remontant à une telle date n'était plus détenu par la municipalité.

La fragilité de ce document ne nous permettant pas de le communiquer au public, une copie numérique a été réalisée et consultable en mairie sur rendez-vous.

Le devoir de mémoire,

Il est dit qu'à partir de 100 ans l'homme oublie son passé. La mémoire est une chose mais qu'en est-t'il du cœur ?

Il y a 100 ans, la Première guerre mondiale a touché la France en plein cœur, celui des hommes et des femmes, apportant malheur et désolation dans celui de nos villages. Mais qu'en est-t'il du Moutaret, berceau de nos aïeuls, si chers à notre cœur ?

Pour faire renaitre et restituer cette mémoire collective du Moutaret, l'association "autrefois pour tous" a débuté en 2014 la saga "Le Moutaret 14-19". Soutenue par la dynamique nationale du centenaire 14-18, cette saga expose annuellement une rétrospective de la vie au Moutaret et le suivi des mobilisés dans la tourmente des combats.

Un appel à la "mobilisation générale !" - Une exposition n'est vivante que si elle est nourrie par les témoignages, les liens intimes qui nous relient à elle ;

Alors avez vous quelques reliques familiales, photos, documents, objets datant de ces années entre 1914 et 1920 ?
Les "vieilleries poussiéreuses de grand pépé" seraient mises en valeur, tels les joyaux de la couronne (^^).
Pour les détenteurs de "trésors" il est proposé la possibilité de faire quelques recherches sur les "poilus" de famille.

Le montage des expositions est ouvert à tous, les sujets à traiter sont nombreux ! Si un passionné de cette époque possède un savoir à diffuser, pas d'hésitation… à l'assaut !

Nous vous remercions d'être venu si nombreux pour ces deux premières années ainsi que du soutien apporté.
Le troisième volet de la saga mijote déjà sur le feu (^^) VERDUN 1916

Etudie non pour savoir plus,
Mais pour savoir mieux. *Sénèque*

JSS

Informations administratives

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de **la carte nationale d'identité** est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :
- Les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- Les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

La prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Retrouvez tous les formulaires administratifs sur http://vosdroits.service-public.fr

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est un établissement public administratif placé auprès du Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique.

Elle assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes et veille à la protection et à la bonne réception des signaux de la TNT.

L'ANFR est chargée, dans le cadre du passage de la TNT à la Haute Définition, du plan d'accompagnement des téléspectateurs.

Bulletin municipal semestriel - Prochain Le Moutaret infos : Juillet 2016

Sous réserve de pagination disponible, les associations et les particuliers qui souhaitent faire insérer un article dans le prochain numéro doivent en déposer le texte (sous format électronique word) au secrétariat ou l'envoyer par mail à la mairie avant le : 30/04/2016. Passé ce délai, toute information ou annonce ne sera pas prise en considération. Nous vous remercions de votre compréhension. Les positions exprimées dans les articles n'engagent que la responsabilité des auteurs. Toute reproduction, même partielle, des textes et illustrations, sans autorisation de l'auteur est INTERDITE.

Le Moutaret Info n°3 comprend 12 pages numérotées de 1 à 12

Directeur de la publication : Alain Guilluy

Réalisation : Marc Grambin / Impression : Imprimerie Au Bristol

Tirage : 75 exemplaires - Dépôt légal : à parution